



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.96/SR.565
9 octobre 2002

Original: FRANÇAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Cinquante-troisième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 565^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 2 octobre 2002, à 10 heures

Président: M. YIMER (Éthiopie)

SOMMAIRE

DÉCLARATION DU HAUT-COMMISSAIRE (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité exécutif seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 15.

DÉCLARATION DU HAUT-COMMISSAIRE (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

1. M. RODRIGUES (Mozambique) appelle le HCR à redoubler d'efforts, en étroite coopération avec toutes les parties concernées, pour atténuer les souffrances de millions de réfugiés dans le monde. Le problème des réfugiés en Afrique continue d'avoir de graves répercussions sur l'ensemble des initiatives visant à renforcer le développement socioéconomique sur ce continent. Les conflits en Afrique continuent de provoquer des catastrophes humanitaires et de précieuses ressources humaines, financières et naturelles sont gaspillées et détruites au lieu de servir au développement. Cependant, les gouvernements et la communauté internationale dans son ensemble ont commencé à s'attaquer avec succès aux causes fondamentales du problème des réfugiés en prenant des initiatives pour régler les conflits, en adoptant des mesures pour rétablir la confiance et en utilisant d'autres mécanismes internationalement convenus pour remédier à la situation.
2. La fin de la guerre en Angola ouvre enfin les perspectives d'un avenir brillant non seulement pour les Angolais, mais aussi pour la population africaine en général. Il faut maintenant aider immédiatement les Angolais réfugiés ou déplacés à retourner dans leurs foyers. Dans la région des Grands Lacs, il faut jeter les bases de la paix et de la confiance mutuelle si l'on veut que les négociations en cours aboutissent, en particulier celles qui portent sur la mise en œuvre des mécanismes déjà adoptés pour mettre fin aux conflits dans cette région. La cessation des conflits et le rétablissement de la paix et de la sécurité en Afrique sont indispensables si l'on veut éliminer les causes fondamentales de l'augmentation considérable du nombre de réfugiés dans cette partie du monde.
3. Le problème des réfugiés devrait être abordé sur la base des principes de solidarité et de partage de la charge à l'échelle internationale de manière à ce que la communauté internationale, les pays d'origine et les pays hôtes agissent de concert, dans un esprit de compréhension et de confiance mutuelle, au service de la même cause. Le HCR a joué un rôle remarquable en assurant une protection et une assistance internationales aux réfugiés à travers le monde, mais il est très préoccupant de constater les difficultés financières dans lesquelles se trouvent un nombre croissant de réfugiés en Afrique, tout particulièrement des mères et des enfants.
4. L'Afrique australe fait face à des pénuries alimentaires comme elle n'en n'avait jamais connues depuis 1992. Environ 13 millions de personnes, dans six pays, y compris le Mozambique, sont ainsi affectées. La sécheresse peut amener des millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays ou à franchir les frontières. La région est malheureusement sujette à des catastrophes naturelles cycliques. Les inondations survenues au Mozambique en 2000 et en 2001 ont entraîné des pertes en vies humaines et des destructions considérables. Un grand nombre de personnes ont ainsi dû fuir leur pays en ayant perdu tous leurs biens. Le Mozambique tient à cet égard à féliciter le Programme alimentaire mondial (PAM) des efforts qu'il a faits face à la crise humanitaire en Afrique australe. Malgré toutes les difficultés qu'il connaît, le Mozambique est prêt à continuer à s'acquitter de ses obligations internationales à l'égard des réfugiés qui vivent sur son territoire, mais, compte tenu de sa situation économique, il appelle à nouveau le HCR et la communauté internationale à l'aider dans cette entreprise en lui fournissant les moyens requis. Il demande aussi instamment au HCR

de renforcer les partenariats avec tous les gouvernements, ONG et autres parties concernés de manière à pouvoir trouver des solutions durables au problème des réfugiés.

5. M^{me} KASINGO (Namibie) se félicite du caractère innovateur et visionnaire de la déclaration liminaire du Haut-Commissaire. Comme lui, elle estime qu'aucune solution durable au problème des réfugiés n'est possible sans une prise en compte des besoins en matière de reconstruction, de rapatriement, de réadaptation et de réintégration. Il est en effet impératif, à l'issue de tout processus de rapatriement librement consenti, que le pays d'origine bénéficie de l'assistance nécessaire pour réinstaller les rapatriés, mettre en place les infrastructures nécessaires et lancer des projets susceptibles d'offrir des revenus aux rapatriés et aux communautés locales défavorisées qui les accueillent.

6. Évoquant les allégations de harcèlement sexuel en Afrique occidentale, la délégation namibienne estime qu'il convient, en la matière, de mettre l'accent sur la prévention. C'est pourquoi elle se félicite de la mise au point d'un code de conduite dans ce domaine. Dans le même ordre d'idées, les groupes vulnérables de réfugiés doivent pouvoir faire l'objet de campagnes de sensibilisation à la violence sexuelle, de sorte qu'ils soient informés de leurs droits et qu'ils puissent rapporter les faits de cette nature aux autorités compétentes sans crainte de représailles.

7. Le problème des réfugiés étant le problème de tous, la délégation namibienne est favorable à l'approche adoptée par le HCR en ce qui concerne la création d'une équipe spéciale chargée de réexaminer ses partenariats. La Namibie coopérera pleinement à l'action menée en la matière dans le cadre des organisations régionales africaines. La délégation namibienne, consciente du caractère quelque peu dépassé de la Convention de 1951, se félicite en outre de la nouvelle approche adoptée par le Haut-Commissaire en faveur d'une «Convention plus». Il convient de signaler à cet égard que la Namibie, partie à la Convention de 1951, est sur le point d'adhérer au Protocole de 1967 et à la Convention de 1969 de l'OUA. Enfin, la délégation namibienne se félicite du processus de paix actuellement en cours en Angola, qui a entraîné une diminution du nombre de réfugiés présents en Namibie et dans d'autres pays voisins. Dans ce domaine, le Gouvernement namibien collaborera étroitement avec les autorités angolaises pour permettre le rapatriement librement consenti des réfugiés dans leur pays d'origine. Il faudra solliciter les donateurs pour que cette opération puisse se dérouler de la façon la plus sûre et la plus digne possible.

8. Conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies de 1951 et de la Convention de l'OUA de 1969, la Namibie, le Botswana et la délégation du HCR en Namibie ont récemment œuvré au rapatriement librement consenti de 591 Namibiens qui se trouvaient au Botswana. La délégation namibienne demande au HCR de continuer à assurer une assistance jusqu'à ce que ce rapatriement soit terminé et que les rapatriés namibiens soient réintégrés au sein des communautés locales.

9. M. ABDULALEEM (Soudan) rappelle que son pays a connu son premier afflux de réfugiés 40 ans plus tôt. Depuis, il a tiré des leçons de ses expériences, accueilli des réfugiés de toute nature arrivant pour différents motifs et constaté que l'intérêt que la communauté internationale portait aux programmes en faveur des réfugiés et son degré de coopération auxdits programmes étaient variables. Au cours des dernières années, il a dû assumer unilatéralement

l'essentiel de la charge de l'aide aux réfugiés sur son territoire alors que l'objectif déclaré était le partage de la charge entre la communauté internationale et les pays d'accueil.

10. Le Soudan considère que le rapatriement librement consenti n'est une solution durable que si l'on crée et maintient un climat propice et des capacités d'absorption dans les pays d'origine. Dans ce contexte, il a coopéré avec le HCR et de nombreux pays voisins, ce qui a permis le rapatriement librement consenti de milliers de réfugiés en Éthiopie, en Érythrée, au Tchad, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Ouganda. Le Soudan a poursuivi sa coopération avec le HCR lorsque le Haut-Commissaire a annoncé l'application de la clause de cessation à l'égard des réfugiés éthiopiens ayant quitté leur pays avant 1991. Il poursuit cette même coopération après la décision prise par le Haut-Commissaire d'appliquer cette même clause aux réfugiés érythréens à partir de la fin de l'année 2002. Pour mettre en œuvre cette décision, une commission tripartite s'est réunie plusieurs fois afin de définir les modalités du rapatriement. Agissant de concert avec le HCR, le Soudan s'emploie à éviter que les défauts observés dans l'application de la clause de cessation aux réfugiés éthiopiens ne se reproduisent s'agissant des réfugiés érythréens. Une campagne d'information est menée avec vigueur pour informer ces derniers de leurs droits et devoirs, et des équipes chargées du tri des réfugiés seront prêtes à déterminer leur futur statut dès que des juristes locaux ayant reçu une formation spécifique se seront joints à elles. La communauté internationale est appelée à fournir des ressources adéquates pour assurer le rapatriement de ces réfugiés. Le Soudan est d'avis que tous les réfugiés érythréens doivent retourner chez eux parce que les circonstances qui les avaient amenés à quitter l'Érythrée n'existent plus. Il est impératif qu'ils retournent en Érythrée pour participer à son développement comme entrepreneurs, spécialistes et travailleurs qualifiés en faisant ainsi bénéficier leur pays de la formation qu'ils ont reçue au Soudan. Celui-ci espère par ailleurs bénéficier de la compréhension et de la coopération de la communauté des donateurs pour restaurer l'environnement et remettre en état les infrastructures dans les zones où ont vécu les réfugiés.

11. Le Soudan appuie vigoureusement les efforts inlassables que fait le HCR pour assurer le rapatriement librement consenti en tant que solution durable et compte sur les donateurs pour qu'ils augmentent leur contribution financière à cet effet.

12. Les réductions des fonds alloués au programme général ont eu des effets très négatifs sur les services fournis aux réfugiés. Le Soudan appelle donc la communauté des donateurs à fournir des ressources suffisantes au HCR pour lui permettre de répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau potable, en attendant leur retour librement consenti dans leur pays, dans la sécurité et la dignité. Le budget du programme général pour l'Afrique baisse année après année, menaçant la survie même des réfugiés et il faut donc allouer des ressources suffisantes à ce programme essentiel.

13. Le Gouvernement soudanais tient à réaffirmer sa volonté inébranlable de conduire le pays vers une paix durable. C'est l'esprit ouvert qu'il se rend aux pourparlers de paix. Si le mouvement rebelle adopte la même attitude, une paix véritable et durable sera possible. Le Gouvernement soudanais souhaite voir revenir les réfugiés soudanais. Il a, à cette fin, eu des contacts multilatéraux avec le HCR et un certain nombre de pays voisins afin que ses représentants puissent se rendre dans les camps où vivent ces réfugiés, informer ces derniers des réalités de la situation au Soudan et encourager leur rapatriement librement consenti. Le retour escompté de tous les réfugiés soudanais dans un avenir proche nécessitera une action nationale et

internationale en faveur de leur réintégration dans leur région d'origine. Le Soudan devra alors compter sur l'assistance de la communauté internationale pour financer les projets de reconstruction.

14. M. BEKE DASSYS (Côte d'Ivoire) dit que son pays adhère à l'approche intégrée articulée autour du rapatriement, de la réintégration, de la réadaptation et de la reconstruction, proposée par le Haut-Commissaire, ainsi qu'à l'Agenda pour la protection et aux actions envisagées dans le cadre de «HCR 2004». Par ailleurs, il serait souhaitable d'impliquer davantage les pays d'accueil dans le processus de réflexion sur le partenariat du HCR avec le PNUD, la Banque mondiale ou encore l'UNICEF et le PAM.

15. La délégation ivoirienne tient à exprimer la reconnaissance du Gouvernement ivoirien au HCR, qui a maintenu une présence minimale dans la Zone d'accueil des réfugiés, alors même que la délégation du HCR à Danané, département qui héberge le plus grand nombre de réfugiés, reste fermée. Malgré la réduction importante des effectifs du HCR, le Gouvernement ivoirien poursuit un certain nombre d'activités, parmi lesquelles le recensement des réfugiés vivant sur le territoire ivoirien, l'intégration des enfants réfugiés dans le système éducatif ivoirien, l'élaboration du programme de remise en état de la Zone d'accueil des réfugiés en collaboration avec le PNUD, la mise en place d'un processus de mobilisation des bailleurs de fonds autour de ce projet avec l'aide du HCR et l'identification des sites destinés à accueillir les quelque 20 000 nouveaux réfugiés libériens arrivés récemment en Côte d'Ivoire.

16. Conformément à sa tradition d'accueil et d'hospitalité, la Côte d'Ivoire a l'intention de rester engagée dans ce processus d'assistance aux réfugiés. Malheureusement, ces efforts pourraient être mis à mal par la grave crise qui secoue le pays depuis le 19 septembre 2002, date à laquelle des militaires ivoiriens et étrangers, puissamment armés et très organisés, se sont engagés dans une tentative de coup d'État avec l'objectif désormais clair de renverser le Gouvernement légal issu d'élections démocratiques et reconnu par la communauté internationale. Dans ce contexte, la démolition, aux premières heures de la rébellion, des bidonvilles jouxtant le camp de gendarmerie d'Agban a jeté à la rue de nombreuses personnes, dont des réfugiés que le Gouvernement se préoccupe de reloger. La délégation ivoirienne déplore que cette situation difficile ait pu être exploitée pour faire croire, à tort, que les réfugiés et les étrangers résidant en Côte d'Ivoire ont pu faire l'objet d'actes de violence et de xénophobie.

17. M^{me} RAOUL (Observatrice de la République du Congo) fait observer que la présente session du Comité exécutif se tient à un moment où subsistent dans diverses régions, dont l'Afrique en particulier, de grandes incertitudes pour la vie, la dignité et le bien-être de milliers d'êtres humains. La communauté internationale se doit de consentir des efforts considérables de solidarité pour œuvrer à un retour effectif de la paix et à une amélioration de la situation des réfugiés. Les consultations globales menées par le HCR et une amélioration importante de son budget devraient concourir à la réalisation de ces objectifs.

18. La République du Congo, qui compte 3 millions d'habitants, connaît une situation extrêmement préoccupante puisqu'elle accueille à ce jour près de 100 000 réfugiés de diverses nationalités. Le nombre exact des réfugiés est difficile à connaître, car leur recensement n'a pas encore pu être réalisé, faute de ressources financières. La délégation de la République du Congo saisit cette occasion pour lancer une fois de plus un appel à la communauté internationale et aux donateurs, afin qu'ils donnent à la République du Congo les moyens de réaliser cette opération

d'envergure. La République du Congo souhaite ardemment que la paix revienne le plus rapidement possible dans les pays d'origine des réfugiés qu'elle héberge, afin de pouvoir procéder à leur rapatriement librement consenti dans la dignité et la sécurité, car la charge que représente l'accueil de ces réfugiés est de plus en plus difficile à supporter. En réalité, l'afflux massif de réfugiés constitue une catastrophe humanitaire aussi bien pour les réfugiés eux-mêmes que pour les populations qui les accueillent.

La séance est levée à 10 h 55.
